

N° 10-10

**BULLETIN D'INFORMATION
ET RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**



DE LA PREFECTURE DE LA MARNE

du 16 octobre 2023

AVIS ET PUBLICATION :

- DELEGATIONS DE SIGNATURE DU PREFET/ SUBDELEGATIONS DES CHEFS DE SERVICES DE L'ETAT

Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne et dans les trois sous-préfectures (Reims, Epernay et Vitry-le-François), ainsi que sur le site internet de la préfecture www.marne.gouv.fr (rubrique - Publications).

SOMMAIRE

DELEGATIONS DE SIGNATURE DU PREFET/ SUBDELEGATIONS DES CHEFS DE SERVICES DE L'ETAT

p 3

- Arrêté préfectoral DS 2023-090 du **16 octobre 2023** portant délégation de signature à M. Raymond YEDDOU, Secrétaire Général de la préfecture de la Marne
- Arrêté préfectoral DS 2023-091 du **16 octobre 2023** portant délégation de signature à M. Raymond YEDDOU, Secrétaire Général de la préfecture de la Marne (ordonnancement secondaire)
- Arrêté préfectoral DS 2023-088 du **16 octobre 2023** portant délégation de signature à M. David BERTHOU, Directeur de Cabinet du Préfet
- Arrêté préfectoral DS 2023-089 du **16 octobre 2023** portant délégation de signature à M. David BERTHOU, Directeur de Cabinet du Préfet (ordonnancement secondaire)
- Arrêté préfectoral DS 2023-092 du **16 octobre 2023** portant délégation de signature à M. Djilali GUERZA, Sous Préfet de l'arrondissement de Vitry le François
- Arrêté préfectoral DS 2023-093 du **16 octobre 2023** portant délégation de signature durant les permanences des Sous-Préfets

**Délégations de signature du préfet /
Subdélégations des chefs de service
de l'État**

DS 2023-090

**Arrêté portant délégation de signature à M. Raymond YEDDOU,
Secrétaire Général de la préfecture de la Marne**

**Le Préfet de la Marne,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

VU :

- Le code de la route ;
- Le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- Le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code des relations entre le public et l'administration ;
- Le code de la commande publique ;
- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Le décret du 16 mars 2022 du Président de la République nommant M. Henri PREVOST Préfet du département de la Marne ;
- Le décret du 22 août 2023 du Président de la République nommant M. Benoît LEMAIRE, Sous-Préfet de Reims pour une durée de trois ans ;
- Le décret du 25 août 2023 du Président de la République nommant M. Raymond YEDDOU, Sous-Préfet de Cambrai, Secrétaire Général de la préfecture de la Marne, Sous-Préfet de Châlons-en-Champagne pour une durée de trois ans ;
- Le décret du 27 septembre 2023 du Président de la République nommant M. David BERTHOU, sous-préfet de Rethel Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la MARNE pour une durée de trois ans.
- La convention de délégation de gestion en matière de permis de conduire établie entre le Préfet de la Marne et le Préfet des Hautes-Alpes, régulièrement publiée ;
- La convention de délégation de gestion en matière de permis de conduire établie entre le Préfet de la Marne et le Préfet des Deux-Sèvres, régulièrement publiée ;
- La convention de délégation de gestion en matière de permis de conduire établie entre le Préfet de la Marne et le Préfet de la Haute-Marne, régulièrement publiée ;
- La convention de délégation de gestion en matière de permis de conduire établie entre le Préfet de la Marne et le Préfet de Meurthe-et-Moselle, régulièrement publiée ;
- La convention de délégation de gestion en matière de permis de conduire établie entre le Préfet de la Marne et le Préfet du Lot, régulièrement publiée ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Raymond YEDDOU, Secrétaire Général de la préfecture de la Marne, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions du représentant de l'Etat dans le

DS 2023-091

**Arrêté portant délégation de signature à M. Raymond YEDDOU,
Secrétaire Général de la préfecture de la Marne
(ordonnancement secondaire)**

Le Préfet de la Marne,

**Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

VU :

- Le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- Le code général des collectivités territoriales ;
- le code de justice administrative
- Le code des relations entre le public et l'administration ;
- Le code de la commande publique ;
- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Le décret du 16 mars 2022 du Président de la République nommant M. Henri PREVOST Préfet du département de la Marne ;
- Le décret du 22 août 2023 du Président de la République nommant M. Benoît LEMAIRE, Sous-Préfet de Reims pour une durée de trois ans ;
- Le décret du 25 août 2023 du Président de la République nommant M. Raymond YEDDOU, Sous-Préfet de Cambrai, Secrétaire Général de la préfecture de la Marne, Sous-Préfet de Châlons-en-Champagne pour une durée de trois ans ;
- Le décret du 27 septembre 2023 du Président de la République nommant M. David BERTHOU, sous-préfet de Rethel Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la MARNE pour une durée de trois ans.
- La note de service du 26 octobre 2017 relative à la nouvelle organisation des services de la préfecture de la MARNE ;
- La décision préfectorale affectant à compter du 16 juin 2019 M^{me} Béatrice JOCQUEL, à la section séjour du Service de l'Immigration et de l'intégration ;
- La décision préfectorale du 19 décembre 2019 affectant, à compter du 3 février 2020, M^{me} Amélie TONNELIER, Secrétaire Administrative de Classe Normale, à la Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial en qualité de chargée du suivi des fonds de l'Etat et des enquêtes publiques d'aménagement foncier ;
- La décision préfectorale du 11 août 2020 affectant, à compter du 2 novembre 2020, M^{me} Laurence DAUSSEUR, Secrétaire Administrative de classe normale, au bureau de la réglementation générale en qualité de gestionnaire des élections ;

- La décision préfectorale du 14 décembre 2020 affectant M^{me} Véronique KIEFFER, Attachée d'administration de l'Etat, au Service de l'Immigration et de l'intégration en qualité de Chef de Service ;
- La décision préfectorale du 25 mai 2021 affectant à compter du 1^{er} septembre 2021 M^{me} Muriel SORET, Adjointe Administrative principale 1^{ère} classe de l'Etat, à la Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial en qualité de chargée de gestion des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales ;
- Les décisions préfectorales des 25 mai et 25 août 2021 nommant M^{me} Florence BORGNIET, Attachée d'administration de L'Etat à la Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial en qualité Chef du pôle de l'Appui Territorial ;
- La décision préfectorale du 7 octobre 2021 affectant, à compter du 15 octobre 2021, M^{me} Lucile VERGE, Secrétaire Administrative de Classe Supérieure, à la Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial en qualité de chargée de gestion des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales ;
- La décision préfectorale du 16 juin 2022 affectant, à compter du 1^{er} juillet 2022, M^{me} Pauline DERIQUE, Secrétaire Administrative de classe normale, à la Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial en qualité de chargée de gestion des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales ;
- La décision préfectorale du 27 juin 2022 nommant à compter du 1^{er} juillet 2022 M. Joachim MUROT, Attaché d'administration de l'Etat, Chef du bureau de la réglementation générale à la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité ;
- La décision préfectorale du 29 juin 2022 affectant différents agents au sein de la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité à compter des 1^{er} juillet et 1^{er} septembre 2022 ;
- La décision préfectorale du 29 juin 2022 nommant à compter du 1^{er} septembre 2022 M^{me} Christine MOSSLER, Attachée d'administration de l'Etat, Adjointe au Chef du bureau de la réglementation générale ;
- La décision préfectorale du 14 décembre 2022 affectant M^{me} Vanessa LEDY, Secrétaire Administrative de classe normale, au Service de l'Immigration et de l'intégration en qualité de Chef de la section Asile ;
- La décision préfectorale du 31 août 2023 nommant M^{me} Audrey LOCATELLI, Secrétaire Administrative de Classe Normale, Adjointe à la Chef du pôle de l'Appui Territorial à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: Délégation de signature est accordée en qualité d'ordonnateur secondaire délégué à M. Raymond YEDDOU, Secrétaire Général de la préfecture de la Marne, à l'effet de signer toute pièce relative aux dépenses et aux recettes (actes attributifs de subventions et documents relatifs à la demande d'achats, prestations, constatation et certification du service fait) du budget de l'État en toutes matières, à l'exception de celles relevant :

1. des compétences déléguées à un autre Sous-Préfet ;
2. des compétences déléguées au Secrétariat Général Commun Départemental.
3. des compétences déléguées à un autre Chef d'un service déconcentré de l'Etat

Les exceptions prévues au présent article ne s'appliquent pas pendant les périodes où M. Raymond YEDDOU assure la suppléance du Préfet.

ARTICLE 2: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raymond YEDDOU, la délégation de signature qui lui est consentie sera exercée par M. David BERTHOU, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet Reims ou, en cas d'absence ou d'empêchement par M. Benoît LEMAIRE, Sous-Préfet de l'arrondissement de Reims, à l'exception des matières qui font l'objet d'une délégation à un autre Sous-Préfet.

ARTICLE 3: Délégation de signature est donnée à M. Raymond YEDDOU, à l'effet de signer les actes de réquisition du comptable, les décisions de passer outre, la mise en forme exécutoire des états de recouvrement des créances de l'État étrangères à l'impôt et au domaine, et des taxes parafiscales perçues pour le compte des personnes morales de droit public ou privé autre que l'État ainsi que les décisions d'octroi du visa préalable pour les affaires soumises à cette procédure.

ARTICLE 4 : Dans le cadre de la présente délégation d'ordonnancement secondaire, les annexes 1 et 2 recensent les agents, qui, dans le cadre de leurs attributions, sont autorisés à valider dans l'outil applicatif CHORUS Formulaire et/ou CHORUS Cœur, pour les programmes qui y sont mentionnés, les actes décisifs prévus à l'article 1^{er} du présent arrêté, et notamment les validations des demandes de subventions et d'achats, les constatations et certifications de services faits et la transmission des ordres de paiement.

ARTICLE 5: Le présent arrêté abroge l'arrêté n°DS 2023-076 du 18 septembre 2023.

ARTICLE 6: M. le Secrétaire Général, M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de REIMS et M^{me} la Sous-Préfète de l'arrondissement d'Epervain et les agents figurant dans les annexes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne et dont copie sera adressée à M. l'Administrateur Général des finances publiques.

Châlons-en-Champagne, le 16 octobre 2023

Le Préfet,



Henri PREVOST

Annexe 1
enregistrement et validation dans Chorus Formulaire dans
le cadre de la délégation en matière d'ordonnancement secondaire accordée à
M. Raymond YEDDOU

Direction de la Citoyenneté et de la légalité		
Programme - action	Noms des Agents	Fonction
Bureau de la réglementation générale		
Prog 218 Action 05 Prog 232 Action 02	M. Joachim MUROT M ^{me} Christine MOSSLER M ^{me} Laurence DAUSSEUR	Chef de bureau Adjointe au chef de bureau gestionnaire des élections
Service de l'immigration et de l'intégration		
Prog 216 Action 06 Prog 303 Action 02	M ^{me} Véronique KIEFFER M ^{me} Béatrice JOCQUEL (programme 216) M ^{me} Vanessa LEDY (programme 303)	Chef du Service de l'Immigration et de l'intégration Section séjour Chef de la section Asile du SII

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial		
Programme - action	Noms des Agents	Fonction
Pôle de l'Appui Territorial		
Prog 112 Action 12	M ^{me} Florence BORGNIET M ^{me} Audrey LOCATELLI	Chef du pôle de l'Appui Territorial Adjointe à la Chef de pôle
Prog 119 Action 01-02	M ^{me} Muriel SORET	chargée de gestion des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales
Prog 122 Action 01 Prog 362 Action 01	M ^{me} Pauline DERIQUE	chargée de gestion des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales
Prog 363 Action 04	M ^{me} Amélie TONNELIER (sauf Programme 380)	chargée du suivi des fonds de l'Etat et des enquêtes publiques d'aménagement foncier
Prog 380 Action 01-02-03	M ^{me} Lucie VERGÉ (sauf Programme 380)	chargée de gestion des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales

Pôle juridique et documentaire		
Prog 216 Action 06	M. Jean-Charles JOURNÉE	Chef du pôle juridique

Annexe 2

enregistrement et validation dans Chorus Coeur dans le cadre de la délégation d'ordonnancement secondaire accordée à M. Raymond YEDDOU

Nom	Prénom	Code min.	Groupe	Département	Rôle Chorus	Ctre coûts	Centre fin.
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Programmation RUO	N/A	0119-C001-DR67
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Programmation RUO	N/A	0119-C002-DP51
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Programmation RUO	N/A	0122-C002-DP51
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Programmation RUO	N/A	0362-MCTR-DR67
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Programmation RUO	N/A	0363-DITP-DR67
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Programmation RUO	N/A	0380-ACAL-DP51
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Programmation RUO	N/A	0754-C001-DP51
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	RTM MIOMCT_AT_DAF_51_MARNE	N/A	N/A
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	RUO	N/A	0112-DR67-DP51
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	RUO	N/A	0119-C001-DP51
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	RUO	N/A	0119-C001-DR67
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	RUO	N/A	0119-C002-DP51
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	RUO	N/A	0122-C002-DP51
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	RUO	N/A	0362-MCTR-DR67
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	RUO	N/A	0363-DITP-DR67
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	RUO	N/A	0380-ACAL-DP51
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	RUO	N/A	0754-C001-DP51
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Rmm DAF	N/A	N/A
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Programmation RUO	N/A	0119-C001-DP51
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Fonction de consultation Depense Workflow	N/A	N/A
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Gestionnaire des Tranches fonctionnelles	N/A	0112-DR67-DP51
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Gestionnaire des Tranches fonctionnelles	N/A	0119-C001-DP51
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Gestionnaire des Tranches fonctionnelles	N/A	0119-C001-DR67
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Gestionnaire des Tranches fonctionnelles	N/A	0122-C002-DP51
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Gestionnaire des Tranches fonctionnelles	N/A	0362-MCTR-DR67
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Gestionnaire des Tranches fonctionnelles	N/A	0363-DITP-DR67
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Gestionnaire des Tranches fonctionnelles	N/A	0380-ACAL-DP51
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Gestionnaire des Tranches fonctionnelles	N/A	0754-C001-DP51
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Programmation RUO	N/A	0112-DR67-DP51
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Pilote des Crédits de Paiement	N/A	0754-C001-DP51
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Pilote des Crédits de Paiement	N/A	0380-ACAL-DP51
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Pilote des Crédits de Paiement	N/A	0363-DITP-DR67
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Pilote des Crédits de Paiement	N/A	0362-MCTR-DR67
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Pilote des Crédits de Paiement	N/A	0112-DR67-DP51
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Pilote des Crédits de Paiement	N/A	0119-C001-DP51
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Pilote des Crédits de Paiement	N/A	0122-C002-DP51
BORGNIET	Florence	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Pilote des Crédits de Paiement	N/A	0119-C001-DR67
DAUSSEUR	Laurence	MIN09	PRFCONS051	51000-PRF MARNE	Fonction de consultation Depense Workflow	N/A	N/A
DAUSSEUR	Laurence	MIN09	PRFCONS051	51000-PRF MARNE	RTM MIOMCT_AT_DAF_67_BAS_RHIN	N/A	N/A
DAUSSEUR	Laurence	MIN09	PRFCONS051	51000-PRF MARNE	Rmm DAF	N/A	N/A
VERGE	Lucile	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Rmm DAF	N/A	N/A
VERGE	Lucile	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	RUO	N/A	0380-ACAL-DP51
VERGE	Lucile	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	RUO	N/A	0119-C002-DP51
VERGE	Lucile	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	RUO	N/A	0119-C001-DP51
VERGE	Lucile	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	RUO	N/A	0112-DR67-DP51
VERGE	Lucile	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	RTM MIOMCT_AT_DAF_51_MARNE	N/A	N/A
VERGE	Lucile	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Programmation RUO	N/A	0380-ACAL-DP51
VERGE	Lucile	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Programmation RUO	N/A	0119-C002-DP51
VERGE	Lucile	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Programmation RUO	N/A	0119-C001-DP51
VERGE	Lucile	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Programmation RUO	N/A	0112-DR67-DP51
VERGE	Lucile	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Pilote des Crédits de Paiement	N/A	0380-ACAL-DP51
VERGE	Lucile	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Pilote des Crédits de Paiement	N/A	0119-C002-DP51
VERGE	Lucile	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Pilote des Crédits de Paiement	N/A	0119-C001-DP51
VERGE	Lucile	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Pilote des Crédits de Paiement	N/A	0112-DR67-DP51
VERGE	Lucile	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Gestionnaire des Tranches fonctionnelles	N/A	0380-ACAL-DP51

VERGE	Lucile	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Gestionnaire des Tranches fonctionnelles	N/A	0119-C002-DP51
VERGE	Lucile	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Gestionnaire des Tranches fonctionnelles	N/A	0119-C001-DP51
VERGE	Lucile	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Gestionnaire des Tranches fonctionnelles	N/A	0112-DR67-DP51
VERGE	Lucile	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Fonction de priorisation des DP	N/A	N/A
VERGE	Lucile	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Fonction de consultation Depense Workflow	N/A	N/A
DERIQUE	Pauline	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Rmm DAF	N/A	N/A
DERIQUE	Pauline	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	RUO	N/A	0380-ACAL-DP51
DERIQUE	Pauline	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	RUO	N/A	0122-C002-DP51
DERIQUE	Pauline	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	RUO	N/A	0119-C002-DP51
DERIQUE	Pauline	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	RUO	N/A	0119-C001-DP51
DERIQUE	Pauline	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	RUO	N/A	0112-DR67-DP51
DERIQUE	Pauline	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	RTM MIOMCT_AT_DAF_51_MARNE	N/A	N/A
DERIQUE	Pauline	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Programmation RUO	N/A	0380-ACAL-DP51
DERIQUE	Pauline	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Programmation RUO	N/A	0122-C002-DP51
DERIQUE	Pauline	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Programmation RUO	N/A	0119-C002-DP51
DERIQUE	Pauline	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Programmation RUO	N/A	0119-C001-DP51
DERIQUE	Pauline	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Programmation RUO	N/A	0112-DR67-DP51
DERIQUE	Pauline	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Pilote des Crédits de Paiement	N/A	0380-ACAL-DP51
DERIQUE	Pauline	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Pilote des Crédits de Paiement	N/A	0122-C002-DP51
DERIQUE	Pauline	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Pilote des Crédits de Paiement	N/A	0119-C002-DP51
DERIQUE	Pauline	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Pilote des Crédits de Paiement	N/A	0119-C001-DP51
DERIQUE	Pauline	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Pilote des Crédits de Paiement	N/A	0112-DR67-DP51
DERIQUE	Pauline	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Gestionnaire des Tranches fonctionnelles	N/A	0380-ACAL-DP51
DERIQUE	Pauline	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Gestionnaire des Tranches fonctionnelles	N/A	0122-C002-DP51
DERIQUE	Pauline	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Gestionnaire des Tranches fonctionnelles	N/A	0119-C002-DP51
DERIQUE	Pauline	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Gestionnaire des Tranches fonctionnelles	N/A	0119-C001-DP51
DERIQUE	Pauline	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Gestionnaire des Tranches fonctionnelles	N/A	0112-DR67-DP51
DERIQUE	Pauline	MIN09	PRFPBUD051	51000-PRF MARNE	Fonction de consultation Depense Workflow	N/A	N/A

**Arrêté portant délégation de signature à M. David BERTHOU,
Directeur de Cabinet du Préfet**

**Le Préfet de la Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

VU :

- Le code des Relations entre le public et l'Administration ;
- Le code de la Route ;
- Le code de la Santé Publique ;
- Le code de la Sécurité Intérieure ;
- Le code de la défense ;
- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Le décret du 16 mars 2022 du Président de la République nommant M. Henri PREVOST Préfet du département de la Marne ;
- Le décret du 17 mai 2023 du Président de la République nommant M. Djilali GUERZA, Attaché Principal d'Administration de l'Etat, Sous-Préfet de Vitry-le-François pour une durée de trois ans ;
- Le décret du 25 août 2023 du Président de la République nommant M. Raymond YEDDOU, Sous-Préfet de Cambrai, Secrétaire Général de la préfecture de la Marne, Sous-Préfet de Châlons-en-Champagne pour une durée de trois ans ;
- Le décret du 27 septembre 2023 du Président de la République nommant M. David BERTHOU, sous-préfet de Rethel Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la MARNE pour une durée de trois ans.
- La décision préfectorale du 23 mai 2023 affectant M. Fabrice MAILLART, Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer tremplin au Cabinet du Préfet, en qualité de Directeur des Sécurités ;
- La décision préfectorale du 23 mai 2023 affectant M. Nicolas MARTINS, Attaché d'administration de l'Etat, au Cabinet du Préfet, bureau de la sécurité intérieure en qualité de Chef de bureau de la sécurité intérieure ;
- La note de service du 22 août 2017 portant organisation des services du Cabinet du Préfet ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Marne ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: Délégation permanente est donnée à M. David BERTHOU, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la MARNE, pour la signature de toutes affaires ou actes administratifs entrant dans les attributions du cabinet et du Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile, à l'exception :

- ❖ Des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) simples relevant d'autorisation de travaux et des Agendas d'Accessibilité Programmée patrimoniaux inférieurs ou égaux à cinq bâtiments, ainsi que les demandes de dérogation.
- ❖ Des visites présidées des ERP de 1^{ère} catégorie et des ERP classés sensibles, situés en dehors de l'arrondissement chef-lieu.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est également consentie à M. David BERTHOU, à l'effet de signer :

• **direction départementale des services d'incendie et de secours :**

- ❖ Tout document administratif relatif au fonctionnement des commissions de sécurité adressé à l'échelon supérieur ainsi que les convocations aux visites et aux réunions de cette commission ;
- ❖ Arrêtés de nomination, promotion, prolongation, fin de fonction des officiers de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ainsi que des chefs de corps ;
- ❖ Notation des officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
- ❖ Avis du Préfet pour les demandes de promotion des officiers de sapeurs-pompiers ;
- ❖ Création et dissolution des corps communaux et intercommunaux de sapeurs-pompiers ;
- ❖ Les arrêtés attributifs de subvention au titre du programme 128 relatif au fond d'investissement des SDIS.

• **Missions départementales**

Délégation permanente est attribuée à M^{me} Samira ALOUANE, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet de la MARNE, pour la signature de toutes affaires ou actes administratifs, pour l'ensemble du département, pour les missions relatives :

- ❖ à la réglementation relative aux armes ;
- ❖ aux autorisations d'usage d'explosifs ;
- ❖ à la réglementation relatives aux chiens dangereux ;
- ❖ aux palpations de sécurité.
- ❖ Aéroport de Vatry :
 - présidence du comité local de sûreté et signature des arrêtés réglementant la sûreté de l'aéroport (autorisation, dérogation, modification des zones de sûreté, sanctions en cas de manquement aux mesures de police) ;
 - en concertation avec les services compétents, coordination de l'instruction et signature des agréments des agents exerçant des visites de sûreté de l'aéroport ;
 - la délivrance des habilitations prévues à l'article R.213-3-1 du code de l'aviation civile permettant la délivrance par M. le Directeur de la Sécurité de l'Aviation civile Nord-Est des titres de circulation dans la zone réservée de l'aérodrome de Châlons-Vatry ainsi que les refus de délivrance de ces attestations ;
 - Coordination au nom de l'Etat, en partenariat avec les services compétents, les collectivités territoriales et les instances dirigeantes des sociétés gestionnaires de l'aéroport et tout partenaire utile, des projets de développement économique de l'aéroport ;

ARTICLE 3 :

délégation de signature est également donnée à M. David BERTHOU, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la MARNE, pour signer les décisions :

- relatives aux limitations de permis de conduire consécutives à des avis médicaux, suspensions provisoires de permis de conduire pour les personnes domiciliées dans les arrondissements de Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François et Epernay à l'exception de la ville d'Epernay et des communes de Boursault, Champvoisy, Courthiézy, Dormans, Festigny, Igny-Comblizy, Le Breuil, Leuvrigny, Mareuil-le-Port, Nesle-le-Repons, Oeuilly, Troissy, Verneuil, Vincelles ;

- édictées dans le cadre des articles L.224-2, L.224-3 et L.224-6 à 10 du code de la route pour les infractions constatées dans les arrondissements de Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François et Epernay à l'exception de la ville d'Epernay et des communes de Boursault, Champvoisy, Courthiézy, Dormans, Festigny, Igny-Comblizy, Le Breuil, Leuvrigny, Mareuil-le-Port, Nesle-le-Repons, Oeuilly, Troissy, Verneuil, Vincelles ainsi que celles portant obligation de ne conduire que des véhicules équipés d'un Ethylomètre Anti-Démarrage (EAD).

ARTICLE 4 : délégation est également consentie à M. David BERTHOU, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la MARNE, à l'effet de signer l'ensemble des arrêtés préfectoraux relatifs aux hospitalisations sans consentement des personnes dont les troubles mentaux nécessitent des soins et compromettent la sûreté des personnes ou portent atteinte, de façon grave, à l'ordre public, en application des articles L.3213-1 et suivants du code de la santé publique.

ARTICLE 5 : en cas d'absence ou d'empêchement du Secrétaire Général de la préfecture de la Marne et du Sous-Préfet territorialement compétent, délégation est également donnée à M. David BERTHOU à l'effet de signer toutes les décisions relatives à l'éloignement des étrangers y compris les arrêtés de placement en rétention, ainsi que les mémoires déposés devant les juridictions administratives et judiciaires en la matière.

ARTICLE 6 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. David BERTHOU, la présente délégation de signature sera exercée par M. Djilali GUERZA, Sous-Préfet de Vitry-le-François, ou en son absence ou empêchement, par M. Raymond YEDDOU, Secrétaire Général de la préfecture de la Marne.

ARTICLE 7 : pour les matières expressément prévues à l'article 3 du présent arrêté, et en cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. David BERTHOU, M. Djilali GUERZA et M. Raymond YEDDOU, la présente délégation sera exercée par M. Fabrice MAILLART, Directeur des Sécurités, ou, en son absence ou empêchement, par M. Nicolas MARTINS, Chef du bureau de la sécurité intérieure.

ARTICLE 8: Le présent arrêté abroge l'arrêté n°DS 2023-078 du 18 septembre 2023.

ARTICLE 9 : M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la MARNE, M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Marne et M. le Sous-Préfet de Vitry-le-François, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne, et dont copie sera adressée à M. l'Administrateur Général des Finances Publiques.

Châlons-en-Champagne, le 16 octobre 2023

Le Préfet,



Henri PREVOST

**Arrêté portant délégation de signature à M. David BERTHOU,
Directeur de Cabinet du Préfet
(ordonnancement secondaire)**

Le Préfet de la Marne

**Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

VU :

- Le code des Relations entre le public et l'Administration ;
- Le code de la Route ;
- Le code de la Santé Publique ;
- Le code de la Sécurité Intérieure ;
- Le code de la défense ;
- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Le décret du 16 mars 2022 du Président de la République nommant M. Henri PREVOST Préfet du département de la Marne ;
- Le décret du 17 mai 2023 du Président de la République nommant M. Djilali GUERZA, Attaché Principal d'Administration de l'Etat, Sous-Préfet de Vitry-le-François pour une durée de trois ans ;
- Le décret du 25 août 2023 du Président de la République nommant M. Raymond YEDDOU, Sous-Préfet de Cambrai, Secrétaire Général de la préfecture de la Marne, Sous-Préfet de Châlons-en-Champagne pour une durée de trois ans ;
- Le décret du 27 septembre 2023 du Président de la République nommant M. David BERTHOU, sous-préfet de Rethel Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la MARNE pour une durée de trois ans.
- La décision préfectorale du 21 décembre 2017 affectant à compter du 8 janvier 2018 M^{me} Véronique KARKA-JOULIN, Secrétaire Administrative de Classe Normale, au bureau de la sécurité intérieure en qualité de secrétaire de la commission de vidéoprotection, chargée de la sécurité intérieure ;
- La décision préfectorale du 9 Mars 2021 affectant à compter du 1^{er} avril 2021 M. Laurent DOUCET, Secrétaire Administratif de Classe Supérieure, au sein du bureau de la Sécurité Intérieure en qualité de correspondant de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et Conduites Addictives (MILDECA) et chargé de la sécurité intérieure ;
- La décision préfectorale du 3 août 2021 nommant M^{me} Sarah ARMAND, Attachée d'administration de l'Etat, au Cabinet du Préfet, Chef du service interministériel de défense et de la protection civile à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
- La décision préfectorale du 16 novembre 2021 affectant M. Xavier BOUCARDEY, Secrétaire Administratif de Classe Normale, au service interministériel de défense et de la protection civile à compter du 1^{er} novembre 2021 en qualité Chargé de la réalisation d'exercices de sécurité civile et appui à la planification ;

- La décision préfectorale du 29 juin 2022 nommant à compter du 1^{er} septembre 2022 M^{me} Fanny LOUIS, Secrétaire Administrative de Classe Normale, chef de la section sécurité routière au sein du bureau de la Sécurité Intérieure ;
- La décision préfectorale du 4 janvier 2023 affectant M^{me} Karine LOPEZ-GODARD, Secrétaire Administrative de Classe Normale, au bureau de la sécurité intérieure en qualité d'assistant à la coordination routière ;
- La décision préfectorale du 23 mai 2023 affectant M. Fabrice MAILLART, Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer tremplin au Cabinet du Préfet, en qualité de Directeur des Sécurités ;
- La décision préfectorale du 23 mai 2023 affectant M. Nicolas MARTINS, Attaché d'administration de l'Etat, au Cabinet du Préfet, bureau de la sécurité intérieure en qualité de Chef de bureau de la sécurité intérieure ;
- La note de service du 22 août 2017 portant organisation des services du Cabinet du Préfet ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Marne ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : En sa qualité de responsable du centre de coût PRFDCAB051 sur le BOP 354 (hors titre 2), M. David BERTHOU est habilité à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et de ses compétences, tous documents relatifs à la demande d'achat pour les acquisitions et prestations de service, à constater et certifier le service fait, dans la limite dépenses éligibles et des crédits ouverts sur le centre de coûts PRFDCAB051.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est accordée en qualité d'ordonnateur secondaire à M. David BERTHOU, Directeur de Cabinet du Préfet de la MARNE, à l'effet de signer toutes pièces (actes attributifs de subventions et documents relatifs à la demande d'achats, prestations, constatations et certifications du service fait) dans le cadre des programmes et des centres financiers suivants :

En tant que Chef de projet départementale MILDECA :

- Programme : 129 - Centre financier : 0129-CAVC-DP51 ;

Au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) :

- Programme : 216 – Centre financier : 0216 – CIPD- DR67 (action 10-04) ;

En tant que Chef de projet départemental de sécurité routière :

- Programme : 207 – Centre financier : 0207 – DCAL – DP51, (action 02-02) ;

Au titre des appels à projet DILCRAH :

- Programme : 129 – Centre financier 0129 – CAAC-DDPR (action 10-01) ;

Au titre de l'organisation d'exercices de sécurité civile :

- Programme : 161 – Centre financier 0161 – CSDM-CDGC (action 11-01).

ARTICLE 3 : Sont exclus du champ de la présente délégation :

- Les ordres de réquisition du comptable public ;

- Les décisions de passer outre les avis défavorables du contrôleur public ;
- Le courrier, en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, informant cette autorité des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné.

ARTICLE 4 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. David BERTHOU, la présente délégation de signature sera exercée par M. Djilali GUERZA, Sous-Préfet de Vitry-le-François, ou en son absence ou empêchement, par M. Raymond YEDDOU, Secrétaire Général de la préfecture de la Marne.

ARTICLE 5 : Dans le cadre de la présente délégation d'ordonnancement secondaire, l'annexe 1 recense les agents, qui, dans le cadre de leurs attributions, sont autorisés à valider dans l'outil applicatif CHORUS Formulaire pour les programmes qui y sont mentionnés, les actes décisifs prévus aux articles 1 et 2 du présent arrêté, et notamment les validations des demandes de subventions et d'achats, les constatations et certifications de services faits et la transmission des ordres de paiement.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°DS 2023-079 du 18 septembre 2023.

ARTICLE 7 : M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Marne, M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Marne, M. le Sous-Préfet de Vitry-le-François et les agents figurant à l'annexe 1 sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne, et dont copie sera adressée à M. l'Administrateur Général des Finances Publiques.

Châlons-en-Champagne, le 16 octobre 2023

Le Préfet,



Henri PREVOST

Annexe 1

**enregistrement dans Chorus Formulaires dans
le cadre de la délégation en matière d'ordonnancement secondaire
accordée à M. David BERTHOU**

Programme - action	Noms des Agents	Fonction
Prog 129 Action 10 Prog 161 Action 11 Prog 207 Action 02 Prog 216 Action 10	M. Fabrice MAILLART	Directeur des Sécurités
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile		
Prog 161 Action 11	M ^{me} Sarah ARMAND	Chef du service interministériel de défense et de la protection civile
	M. Xavier BOUCARDEY	Chargé de la réalisation d'exercices de sécurité civile et appui à la planification
Bureau de la Sécurité Intérieur		
Prog 129 Action 10 Prog 216 Action 10 Prog 207 Action 02	M. Nicolas MARTINS	Chef de bureau de la sécurité intérieure
Pôle Sécurité Publique		
Prog 129 Action 10 Prog 216 Action 10	M. Laurent DOUCET	Correspondant MILDECA, chargé de la sécurité intérieure ;
	M ^{me} Véronique KARKA-JOULIN	Secrétaire de la commission de vidéoprotection, chargée de la sécurité intérieure ;
Pôle Sécurité Routière		
Prog 207 Action 02	M ^{me} Fanny LOUIS M ^{me} Karine LOPEZ-GODARD	Chef de la section sécurité routière ; Assistante à la coordination sécurité routière ;

DS 2023-092

**Arrêté portant délégation de signature à M. Djilali GUERZA
Sous-Préfet de l'arrondissement de Vitry-le-François,**

Le Préfet du département de la Marne,

**Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

VU :

- Le code des Relations entre le Public et l'Administration ;
- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Le décret du 16 mars 2022 du Président de la République nommant M. Henri PREVOST Préfet du département de la Marne ;
- Le décret du 17 mai 2023 du Président de la République nommant M. Djilali GUERZA, Attaché Principal d'Administration de l'Etat, Sous-Préfet de Vitry-le-François pour une durée de trois ans ;
- Le décret du 25 août 2023 du Président de la République nommant M. Raymond YEDDOU, Sous-Préfet de Cambrai, Secrétaire Général de la préfecture de la Marne, Sous-Préfet de Châlons-en-Champagne pour une durée de trois ans ;
- Le décret du 27 septembre 2023 du Président de la République nommant M. David BERTHOU, sous-préfet de Rethel Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la MARNE pour une durée de trois ans.

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: Délégation de signature est donnée à M. Djilali GUERZA, Sous-Préfet de Vitry-le-François, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les décisions suivantes pour l'arrondissement de Vitry-le-François :

1° - En matière de police générale

Ordre public

- Les protocoles d'accord de prévention des expulsions prévus par l'article 98 de la loi de cohésion sociale ;
- L'octroi du concours de la force publique pour l'exécution des décisions de justice en matière d'expulsion immobilière et d'occupation illicite de biens publics ou privés ;
- La mise en demeure prévue à l'article 38 de la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 modifiée instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, et la procédure d'évacuation forcée des occupants sans titres du logement concerné ;

- La mise en demeure de quitter les lieux prévue à l'article 9 de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, et la procédure d'évacuation forcée des résidences mobiles concernées ;
- Le recours à la force publique pour les saisies-ventes ;
- L'émission d'un avis ou l'autorisation concernant le concours de la gendarmerie ;
- La délivrance de toutes autorisations relatives à la police de la voie publique, bals, spectacles et autres lieux publics excédant la compétence des autorités municipales ;
- La présidence de la commission d'arrondissement de sécurité ;
- La présidence des visites présidées des ERP de 1ère catégorie ou classés sensibles.

Commerce et publicité

- La délivrance des récépissés de revendeurs d'objets mobiliers ;

Associations, manifestations et réunions diverses

- L'autorisation des quêtes sur la voie publique, se déroulant exclusivement sur le territoire de l'arrondissement ;

Police générale

- L'autorisation des transports de corps à l'étranger ;
- L'autorisation d'inhumation au-delà des délais réglementaires ;
- L'autorisation d'inhumation dans les propriétés privées ;
- L'application de la législation relative aux pigeons voyageurs et aux colombiers ;

Circulation

- L'autorisation de mise en circulation des petits trains routiers ;

2 ° - En matière de réglementation d'Etat

Elections

- La constitution des commissions de propagande à l'occasion d'élections municipales générales et complémentaires dans les communes de 2.500 habitants et plus ;
- Pour les élections municipales générales, la réception des déclarations de candidature et leur enregistrement, la délivrance ou le refus des récépissés de dépôt, l'enregistrement des demandes de concours des commissions de propagande ;
- Pour les élections municipales partielles, tout acte nécessaire au renouvellement complet ou non d'un conseil municipal ;
- L'acceptation de démission des adjoints aux maires ;

Administration des biens immobiliers et mobiliers

- La passation des actes de vente ou d'acquisition de terrains dans lesquels l'Etat intervient ;

- Les réquisitions de logement (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et mainlevée des ordres de réquisition, actes de procédures divers) ;
- Toutes mesures de publicité et tous arrêtés et décisions d'appréhension et d'attribution des immeubles vacants et présumés sans maître visés aux articles L.1123-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;
- L'attribution des logements aux fonctionnaires ;

Régime des eaux

- Les arrêtés de curage ou faucardement des cours d'eau non navigables ni flottables ;
- Les actes relatifs à la police et à la conservation des eaux et à la suppression des étangs insalubres ;

S. N. C. F.

- Le classement, la modification de classement et la suppression des passages à niveau ;
- L'autorisation d'alignement de terrains en bordure des voies ferrées et d'aliénation des biens appartenant à la S.N.C.F ;

Urbanisme et environnement

- La délivrance des récépissés de mise en vente de terrains situés dans les zones à aménagement différé ;
- Les enquêtes de commodo et incommodo (arrêtés prescrivant l'enquête, nomination de commissaires enquêteurs et tous actes de procédures) ;
- la notification aux collectivités locales compétentes de son arrondissement :
 - a) du dossier de "porter à la connaissance",
 - b) de la désignation des services de l'Etat associés aux procédures relatives aux plans locaux d'urbanisme (PLU), ainsi qu'aux zones d'aménagement concerté (ZAC) prévues par le code de l'urbanisme,
 - c) de la lettre de synthèse des avis des services de l'Etat associés sur les plans locaux d'urbanisme arrêtés, les zones d'aménagement concerté et les cartes communales,
- Les autorisations liées au droit des sols, de compétence Etat ;

Divers

- La signature des ordres de réquisition des personnes nécessaires à la lutte contre les fléaux naturels ;

3 ° - En matière de collectivités territoriales et de coopération intercommunale

- L'exercice du contrôle de la légalité et du contrôle budgétaire des actes des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale et des sociétés d'économie mixte locales dans le ressort de son arrondissement, à l'exception de la saisine du tribunal administratif ou de la chambre régionale des comptes ;

- La substitution au maire dans les cas prévus par les articles L.2122-34, L.2215-1 et L.2215-5 du code général des collectivités territoriales ;
- La substitution au maire dans les cas prévus par l'article R.123-28 du code de la construction et de l'habitation ;
- L'autorisation, par arrêté pris après avis du directeur des services départementaux d'archives, de tenir ce registre sous forme de feuillets mobiles qui sont reliés au plus tard en fin d'année (article R.2121-9 du code général des collectivités territoriales) ;
- La délivrance de cartes d'identité de maire et d'adjoint ;

Regroupement communal et modification des limites territoriales

- La création et la dissolution des EPCI, les modifications apportées à leurs statuts, l'adhésion de nouvelles collectivités ou le retrait de communes membres, lorsque la compétence territoriale de ces établissements publics ne dépasse pas le cadre de l'arrondissement ;
- Les arrêtés instituant, dans les conditions prévues à l'article L.2411-3 du code général des collectivités territoriales, une commission syndicale chargée de donner son avis sur le projet de détachement d'une section de commune ou d'une portion du territoire d'une commune, soit pour la rattacher à une autre commune, soit pour l'ériger en commune séparée ;
- Les décisions portant création de la commission syndicale, prévue à l'article L.5222-1 du code général des collectivités territoriales, chargée de l'administration des droits indivis entre plusieurs communes lorsqu'elles font partie du même arrondissement ;
- L'ouverture de l'enquête publique prescrite en vue des modifications aux limites territoriales des communes et le transfert de leurs chefs-lieux ;

Divers

- L'approbation des projets d'érection des monuments et autres formes d'hommages publics présentés par des particuliers, associations ou comités ;
- La création, l'agrandissement, le transfert et la fermeture des cimetières ;
- Les conventions relatives aux contrats aidés en matière d'emploi ;

4 ° - Personnels

- L'autorisation des congés annuels du personnel placé sous son autorité ;

ARTICLE 2: dans le cadre de ses missions départementales, délégation de signature est également consentie à M. Djilali GUERZA, Sous-Préfet de Vitry-le-François, à l'effet de signer les décisions suivantes :

Pour ce qui concerne le Lac réservoir du Der-Chantecoq :

- Instruction des procédures relatives au casino et signature des actes réglementaires afférents, signature des actes réglementaires (arrêtés de police eau environnement navigation dont l'instruction est confiée aux services de l'Etat compétent) et coordination de l'ensemble des dossiers relatifs au développement touristique, économique et environnementale ;
- La reconnaissance de l'aptitude technique et agrément des gardes particuliers, garde-pêches et garde-chasses pour l'ensemble du département de la MARNE ;

ARTICLE 3: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Djilali GUERZA, Sous-Préfet de Vitry-le-François, la délégation de signature sera exercée; dans le cadre des autorisations des transports de corps à l'étranger et d'inhumation au-delà des délais réglementaires d'une part, et d'autre part, pour les élections municipales en ce qui concerne les récépissés définitifs et les reçus provisoires de dépôt de candidature, par M^{me} Stéphanie BOURGOIN, Attachée, Secrétaire Générale adjointe, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par M^{me} Annabelle HUMBERT, Secrétaire Administrative de Classe Normale.

En cas d'absence ou d'empêchement de l'ensemble des personnes indiquées, la délégation de signature des récépissés provisoires de dépôt de candidature pour les élections municipales est consentie à M^{me} Angélique KOMORA, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Agnès IDZIK.

ARTICLE 4: En cas d'absence ou d'empêchement du Secrétaire Général de la Préfecture de la MARNE, délégation est donnée à M. Djilali GUERZA, Sous-Préfet de Vitry-le-François, à l'effet de signer toutes les décisions relatives à l'éloignement des étrangers de son arrondissement, y compris les arrêtés de placement en rétention, ainsi que les mémoires déposés devant les juridictions administratives et judiciaires en la matière.

ARTICLE 5: En cas d'absence du Secrétaire Général de la préfecture et du Sous-Préfet territorialement compétent, délégation de signature est également donnée à M. Djilali GUERZA, Sous-Préfet de Vitry-le-François, à l'effet de signer toutes les décisions relatives à l'éloignement des étrangers y compris les arrêtés de placement en rétention, ainsi que les mémoires déposés devant les juridictions administratives et judiciaires en la matière.

ARTICLE 6: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Djilali GUERZA, Sous-Préfet de Vitry-le-François, la délégation de signature qui lui est consentie par le présent arrêté sera exercée par M. David BERTHOU, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Raymond YEDDOU, Secrétaire Général de la préfecture de la Marne

ARTICLE 7: Le présent arrêté abroge l'arrêté n°DS 2023-80 du 18 septembre 2023.

ARTICLE 8: M. le Sous-Préfet de Vitry-le-François, M^{me} la Sous-Préfète, Directrice de cabinet du Préfet de la Marne et M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Marne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne, et dont copie sera adressée à M. l'Administrateur Général des Finances Publiques.

Châlons-en-Champagne, le 16 octobre 2023

Le Préfet,



Henri PREVOST

**Arrêté portant délégation de signature
durant les permanences des Sous-Préfets**

DS 2023-093

Le Préfet de la Marne

**Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

VU :

- Le Code des Relations entre le Public et l'Administration ;
- Le Code de la Route ;
- Le Code de la Santé Publique ;
- Le Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers en France, et du Droit d'Asile ;
- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Le décret du 16 mars 2022 du Président de la République nommant M. Henri PREVOST Préfet du département de la Marne ;
- Le décret du 2 décembre 2020 du Président de la République nommant M^{me} Emmanuelle GUENOT, Sous-Préfète d'Epernay ;
- Le décret du 17 mai 2023 du Président de la République nommant, M. Djilali GUERZA, Attaché Principal d'Administration de l'Etat, Sous-Préfet de Vitry-le-François pour une durée de trois ans ;
- Le décret du 22 août 2023 du Président de la République nommant M. Benoît LEMAIRE, Sous-Préfet de Reims pour une durée de trois ans ;
- Le décret du 25 août 2023 du Président de la République nommant M. Raymond YEDDOU, Sous-Préfet de Cambrai, Secrétaire Général de la préfecture de la Marne, Sous-Préfet de Châlons-en-Champagne pour une durée de trois ans ;
- Le décret du 27 septembre 2023 du Président de la République nommant M. David BERTHOU, sous-préfet de Rethel Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la MARNE pour une durée de trois ans.

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Marne ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est consentie pendant leurs permanences, à M^{me} Emmanuelle GUENOT, Sous-Préfète d'Epernay, M. Djilali GUERZA, Sous-Préfet de Vitry-le-François, M. Benoît LEMAIRE, Sous-Préfet de Reims, M. Raymond YEDDOU, Secrétaire Général de la Préfecture de la MARNE et M. David BERTHOU, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet dans les matières suivantes :

Ordre public

- ✓ les décisions prises dans le cadre des compétences conférées au préfet par les articles L.224-2, L.224-3 et L.224-6 à 10 du code de la route et les décrets pris pour leur application, pour toute infraction constatée dans le département et celles portant obligation de ne conduire que des véhicules équipés d'un Ethylomètre Anti-Démarrage (EAD) ;

- ✓ les arrêtés d'admission en soins psychiatriques des personnes dont les troubles mentaux nécessitent des soins et compromettent la sûreté des personnes ou portent atteinte, de façon grave, à l'ordre public, en application des articles L.3213-1 et suivants du code de la santé publique ;

Etrangers

- ✓ toutes les décisions relatives à l'éloignement des étrangers, y compris les arrêtés de placement en rétention ;
- ✓ tous mémoires déposés devant les juridictions administratives et judiciaires en la matière ;

Police Générale

- ✓ l'autorisation des transports de corps.

ARTICLE 2: Le présent arrêté abroge l'arrêté n°DS 2023-077 du 18 septembre 2023.

ARTICLE 3: M^{me} Emmanuelle GUENOT, Sous-Préfète d'Epervy, M. Djilali GUERZA, Sous-Préfet de Vitry-le-François, M. Benoît LEMAIRE, Sous-Préfet de Reims, M. Raymond YEDDOU, Secrétaire Général de la Préfecture de la MARNE et M. David BERTHOU, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Châlons-en-Champagne, le 16 octobre 2023

Le Préfet,



Henri PREVOST